

Direction santé publique et environnementale
Département Veille et sécurité sanitaire

Affaire suivie par : Delphine Segond et Virginie Garibaldi
Courriel : ars-paca-vss@ars.sante.fr

Téléphone : 04 13 55 80.00
Télécopie : 04 13 55 83 44

Date : 12/06/2017

OBJET : Cas groupés de scarlatine

Madame, Monsieur,

Des cas groupés de scarlatine ont été signalés chez des enfants scolarisés dans le pays aubagnais.

Nous tenons à vous informer de cette situation et vous demandons d'être particulièrement vigilant chez votre enfant, et de consulter votre médecin au moindre doute.

Cette maladie se traduit par une fièvre élevée à plus de 38.5°C, angine érythémateuse, adénopathies cervicales.

C'est une maladie à transmission interhumaine due au streptocoque du groupe A.

Il

La confirmation du diagnostic se fait par un prélèvement de gorge ou TDR (test diagnostic rapide).

Le renforcement des mesures d'hygiène est essentiel à la maison : le lavage des mains, et éviter de partager les objets de toilette ou la vaisselle du malade.

Une éviction scolaire du malade est préconisée pour une durée de 48h si une antibiothérapie a été mise en place.

Delphine Segond

Médecin inspecteur de santé publique

Virginie Garibaldi

Infirmière de Santé Publique